



Comité technique local 16 octobre 2012 le compte-rendu CGT

Après le boycott de la séance du 4 octobre 2012 (remplacée par une montée d'une centaine d'agents à la direction pour dire leur mécontentement) le comité technique local était reconvoqué le 16 octobre.

Le boycott ayant été lié à l'action menée pour les problèmes des accueils de Magenta, l'intersyndicale avait décidé qu'en guise de déclaration liminaire, seules les motions votées par l'assemblée générale du 11 octobre 2012 seraient lues en introduction du CTL reconvoqué.

Déclaration des agents réunis le 11 octobre 2012 à Rennes avec leurs sections syndicales départementales CGT Finances publiques 35, Solidaires Finances publiques 35, FO Finances publiques 35 et CFDT Finances publiques 35 à l'attention du Directeur régional des Finances publiques d'Ille et Vilaine:

Monsieur le Directeur,

Vous avez fait préciser « dans le prolongement des engagements pris lors de la réunion du 4 octobre, que des renforts seront mis en place à l'accueil de Rennes Magenta selon les modalités suivantes :

- Un agent de l'EDRA à partir du 15 octobre
- Un agent de l'ERR à partir du 29 octobre »

Nous prenons acte de cette décision. Toutefois la revendication de l'affectation des 14 emplois prévus au service d'accueil de Magenta reste d'actualité

Avez-vous d'autres propositions en matière d'effectifs ?

- Un groupe de travail avec les organisations syndicales pour l'accueil a été évoqué, pouvez vous en préciser les modalités et le calendrier ? Quelles compensations pour les agents d'accueil ? La réflexion sur l'accueil doit être globale (particuliers, professionnels, enregistrement) et être menée en concertation avec les agents concernés.
- Vous avez évoqué l'éventualité de la fermeture du service d'accueil pendant la pause méridienne et l'allongement de la durée d'attente du public, pouvez-vous donner des précisions supplémentaires ?
- Concernant l'accueil des professionnels et l'enregistrement, pouvez-vous donner également des précisions ?
- Si vous estimez que le service d'accueil est calibré correctement, les renforts n'ont plus de raison d'être appelés en dehors des « pics de charges » (campagne IR et TH). Nous vous demandons donc de prendre l'engagement que les agents ne seront confrontés à aucune forme de sanction ni de pression hiérarchique s'ils sont appelés en renfort et qu'ils ne descendent pas.

Motion des agents à l'attention de la DGFIP:

« Aucune suppression d'emploi n'est acceptable. S'il est prévu que M Bézard se déplace dans le département d'Ille-et-Vilaine d'ici la fin de l'année, les agents lui demandent, en dehors des visites officielles et protocolaires, d'aller à leur rencontre, dans les services et les postes.

Les collègues eux-mêmes lui expliqueront alors pourquoi plus aucune suppression d'emploi n'est envisageable, tant la situation est devenue insurmontable après des années de RGPP, de fusions de services et de suppressions d'emplois, aggravés par l'évolution démographique du département et la complexification incessante des textes législatifs.

Les conditions de travail des agents et le service public s'en trouvent fortement dégradés. ».

Le directeur régional a évoqué les 2023 suppressions d'emplois prévues pour 2013 à la DGFIP, un peu moins que les années précédentes. Certaines seraient fléchées (CHORUS, liaison rémunération, couverture CPS), d'autres seraient faites au nom de la « contribution proportionnelle ». Nouveauté : il y aurait une « répartition équilibrée entre les catégories » de l'AFIPA à l'agent C. La CGT a contesté les choix politiques de suppressions d'emplois et leurs fléchages. Rappelons que l'opérateur national de la paie, dont la montée en charge se fait par étapes, entraînant la disparition progressive des services liaison-rémunération, est une machine de guerre contre les droits des agents, acquis par les luttes dans les différentes administrations, ainsi qu'une source importante de suppressions d'emplois dans tous les ministères. Quant aux CPS (centres prélèvement service, qui gèrent à distance les mensualisations), ils contribuent à dévitaliser les postes comptables en éloignant le service des usagers et en faisant perdre la technicité des agents du réseau. S'agissant de CHORUS, le futur dimensionnement et ses conséquences ont été évoqués ultérieurement par une question diverse de la CGT.

Compte tenu des motions lues en introduction, la question de l'accueil « grands sites » (Rennes Magenta et St-Malo) a été évoquée immédiatement.

Pour la direction, après l'action menée par les personnels, l'affectation en renfort provisoire de deux agents (1 EDRA, 1 ERR) suffit pour l'instant pour Magenta. Pour la suite, elle va mettre en place un « observatoire » à partir du 26 octobre, avec pour mission de réfléchir aux solutions à apporter pour l'accueil au niveau de tout le département. L'objectif est d'avoir des conclusions à mettre en œuvre pour la prochaine campagne IR (impôt sur le revenu). Cet observatoire serait composé de chefs de service et d'agents concernés par l'accueil.

La délégation CGT a interpellé la direction : Pour nous, pas question de nous prononcer à la place des agents en lutte, mais pourquoi une nouvelle commission alors que le sujet est aussi vieux que le monde ? Pour enterrer le dossier ? Des rapports sur l'accueil, il y en a des kilos, certains très récents ou en cours, comme celui de la visite du CHSCT. Pour Magenta, par exemple, il faut sans attendre affecter un agent C à l'accueil primaire et la situation s'en trouvera améliorée immédiatement. Il y a urgence car l'échéance de la taxe foncière arrive, avec en prévision de nombreux contentieux qui vont générer de nombreuses visites de contribuables. Il nous semble aussi qu'il est urgent de créer la structure administrative « accueil Magenta » indépendante du SIP ouest, afin que le service soit plus autonome et plus « propriétaire » de ses emplois. La direction dit ne pas pouvoir : le schéma d'organisation est national. Nous avons aussi relayé les difficultés des agents des SIP qui doivent faire face à une nouvelle forme d'accueil : les réponses aux mails, de plus en plus nombreux.

La CGT a aussi défendu avec insistance les agents chargés des accueils enregistrement et professionnels. S'agissant de l'enregistrement (dossier pour lequel nous avons constaté que la direction était dans l'ignorance des conditions réelles d'installation des bureaux d'accueil), des demi-engagements ont été pris pour tenter d'améliorer, à condition que ce ne soit pas trop coûteux, mais en prévenant que ce serait difficile en raison de la configuration de Magenta en deux bâtiments. La CGT a également posé une question précise au directeur : la DRFIP 35 va-t-elle se porter volontaire pour être direction test du rapprochement ex-conservation des hypothèques/pôle enregistrement en 2013 sur Rennes et St-Malo ? réponse précise du directeur : NON. Toutefois, si cette réforme (à laquelle la CGT finances publiques est opposée) aboutit, elle remettra en cause l'organisation actuelle des services et leurs accueils... Du coup, on ne peut être que très circonspect pour les améliorations à moitié promises pour l'enregistrement...

La CGT a également exposé le problème des effectifs de l'accueil primaire des professionnels au SIE RENNES EST. La direction a reconnu le déficit

d'agents C au SIE RENNES EST, mais M Le Du a répondu qu'il ne "pouvait pas répondre" si l'accueil primaire des professionnels allait disparaître. La direction a indiqué qu'il n'y aurait pas d'observatoire sur l'accueil professionnel et l'enregistrement.

Nous n'avons pas réussi à obtenir une réponse à la question des pressions qui pourraient être exercées sur les agents des SIP qui refuseraient de renforcer l'accueil hors période de campagnes, malgré notre insistance. De même, pas de réponse à notre demande de discussion au sujet des compensations accordées précédemment aux agents d'accueil de Magenta. Nous avons demandé une réunion spécifique sur ce point.

Pour St-Malo, la CGT a pointé les insuffisances dans la nouvelle configuration de l'accueil. L'agent chargé de l'accueil recouvrement est très éloigné de ses collègues et, de façon générale, la confidentialité est insuffisante. De plus il manque un box pour l'accueil secondaire. A ce jour, la nouvelle configuration est très récente et encore en construction. Il n'y a donc pas assez de recul pour en tirer des conclusions, même si d'ores et déjà des questions se posent sur le nombre d'agents affectés à l'accueil.

Nous avons également évoqué les difficultés des trésoreries pour assurer l'accueil, à longueur d'années, en raison des baisses d'effectifs. Sans l'implication des agents, notamment ceux qui renoncent régulièrement à leur jour de temps partiel pendant les périodes de congés scolaires, on ne tiendrait pas tant pour cette mission que pour l'ensemble des tâches des postes comptables. A ce sujet, il a été rappelé par la direction que ces situations ne devaient pas se traduire par des écrêtements. Les pointages doivent être enregistrés et les crédits d'heures préservés.

Sur le sujet de l'accueil, les agents devront apprécier le peu de réponses apportées par la direction, qui leur demande de lui « faire confiance ». La CGT est persuadée que les agents en lutte à Magenta attendaient autre chose qu'un observatoire. Avec la campagne TF puis TH, les difficultés vont réapparaître et les collègues des SIP vont devoir à nouveau renforcer l'accueil, au détriment de leur travail principal. Pour nous, le dossier est donc loin d'être terminé !

Modifications des horaires d'ouverture de trois trésoreries :

Liffré : jusque là fermée au public (guichet et téléphone) le lundi après-midi et le vendredi après-midi : proposition d'ouvrir le lundi après-midi et fermer le mercredi après-midi.

Janzé : jusque là fermée au public le mercredi après-midi, proposition d'ajouter le jeudi après-midi

Dinard : jusque là ouverte toute la semaine, proposition de fermer le mercredi après-midi. Le directeur a insisté sur le fait que cette décision serait dérogatoire et qu'il prenait ses responsabilités contre les règles nationales car les trésoreries des communes

de plus de 10 000 habitants doivent être ouvertes toute la semaine.

Ce point a été l'occasion pour la CGT d'évoquer à nouveau les difficultés des trésoreries à faire face à toutes leurs missions, y compris l'accueil du public, en ayant subi des suppressions d'emplois. Pour Dinard, nous avons rappelé la pétition signée par les agents en 2011, pour revendiquer des moyens pour faire face à leurs problèmes, notamment liés à leur spécificité de trésorerie d'une ville touristique.

Sur ces sujets, la position de la CGT n'a pas évolué. *Nous continuons à refuser de participer aux votes sur les fermetures de guichets, car nous refusons de choisir entre le service public et les conditions de travail de nos collègues.*

Travaux St-Malo :

La fin du chantier est prévue pour fin octobre. Il ne restera plus qu'à installer les agents dans leurs nouveaux locaux... ou presque car des problèmes demeurent. Nous avons déjà évoqué ceux de l'accueil, de l'éloignement du secteur recouvrement de la caisse. Un gros problème d'acoustique est dénoncé par les agents. Les cloisons entre les bureaux s'arrêtent aux faux-plafonds... donc le bruit passe au-dessus ! La CGT a rappelé que ce problème avait déjà été rencontré ailleurs et qu'il aurait donc pu être évité. Il va falloir maintenant rehausser toutes les cloisons (dossier traité au CHSCT du 17 octobre). Nous avons aussi rappelé les problèmes rencontrés depuis de nombreux mois par les agents installés dans l'ALGECO (bruit, hygiène, sécurité, ...). Pour la santé de ces collègues, il est grand temps que le chantier s'arrête.

Évolution du PIAA :

Le pôle interrégional d'apurement administratif de Rennes et celui de Toulouse vont voir leur mission évoluer. Une loi de décembre 2011, entraînant la fermeture de plusieurs chambres régionales des comptes, a redéfini les seuils d'intervention des PIAA et ajouté des types de budgets supplémentaires à vérifier. Cette réforme rend les deux PIAA indépendants des DDFIP et DRFIP en donnant autorité à leurs chefs pour proposer les quitus et injonctions. La direction générale accompagne cette réforme d'un certain nombre d'adaptations techniques afin de simplifier le travail des agents des PIAA et des postes comptables : moins de classements, contrôles PIAA prenant plus en compte le contrôle hiérarchisé de la dépense (en contradiction avec les termes de la loi, et avec la pratique des chambres régionales des comptes auxquelles le CHD n'est pas opposable). Comme le nombre de comptes augmente et que les effectifs doivent rester les mêmes, la fréquence des contrôles passera en moyenne de 3 à 7 ans. Des efforts de formation très importants sont demandés aux agents notamment pour s'approprier Hélios qu'ils

pourront désormais consulter, pour le contrôle des marchés publics et d'autres thèmes sur les dépenses.

Problème : l'application actuelle ne convient pas et la nouvelle est attendue au mieux fin 2014 !

Nous sommes intervenus en demandant de donner au service les moyens de fonctionner, notamment les emplois et l'outil informatique (en attendant le nouveau, il faut adapter l'actuel).

Nous avons émis des réserves sur les nouvelles attributions des chefs des PIAA, qui se substituent aux DDFIP et DRFIP, sans avoir la connaissance fine du terrain et au risque de dégrader encore plus les relations avec les comptables.

La CGT a dénoncé le choix politique de cette réforme qui contribue à réduire les contrôles. En période de rigueur budgétaire, c'est plutôt surprenant. Des comptes de moins en moins vérifiés (CHD, fermetures de CRC, réforme PIAA) font que les finances publiques s'éloignent de plus en plus des collectivités locales. Quand le secteur privé lorgne sur les finances des collectivités, cela ne peut que nous fragiliser.

Enfin, on voit aussi que cette réforme permettra de nouvelles suppressions d'emplois, d'abord dans les chambres régionales des comptes et peut-être dans un second temps dans les divisions collectivités locales des DDFIP.

Bilan de l'enquête SAGERFIP :

La direction nous a présenté le bilan de cette enquête. Le SAGERFIP est l'outil qui permet de « recenser la répartition fonctionnelle des emplois ». Il remplace le TSM (DSF) et l'ORE (trésor) qui servaient déjà à ça. Avec les autres organisations, nous avons dénoncé cet outil de gestion de la pénurie. Nous contestons depuis toujours le TSM et l'ORE dans nos directions d'origine, nous continuons donc à contester leur remplaçant qui a la même finalité. Le SAGERFIP et les organigrammes fonctionnels sont très largement rejetés par les agents. Nous avons profité de cette occasion pour réaffirmer notre opposition aux organigrammes fonctionnels qui donnent aux agents, associés par la direction à leur conception, la conviction d'être en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis. Pour nous, il est très clair que ces outils seront très utiles aux directions pour les suppressions d'emplois à venir !

Lettres de mission des assistants de prévention :

Elles nous ont été présentées par la direction.

A noter qu'une demande de la CGT est satisfaite : la quotité de travail de l'assistant de prévention adjoint réservée à cette fonction est enfin indiquée clairement. Pour lui ce sera 25% (pour le titulaire 90%). Nous avons émis un fort doute sur la suffisance de ces quotités, compte tenu de l'importance de notre direction régionale et du grand nombre d'agents et de sites. La direction nous a objecté que les AP sont aidés pour le suivi des fiches de visites des médecins de prévention.

Nous avons aussi dénoncé le fait que dans leur lettre de mission, les assistants soient, dans le même paragraphe, soumis à rendre compte régulièrement au directeur et rappelés à leur obligation de réserve. Pour la CGT le lien fait entre ces deux notions par la rédaction de la lettre de mission fait craindre pour l'indépendance des assistants de prévention. Le directeur a contesté notre lecture, tout en reconnaissant que la rédaction de la lettre pouvait être sujette à cette interprétation. La CGT sera très vigilante au quotidien et en CTL et CHSCT.

QUESTIONS DIVERSES :

Services CSP : pour ce service « CHORUS », des suppressions d'emplois sont d'ores et déjà annoncées pour 2013. La CGT a interrogé la direction sur les garanties des agents, sur les règles qui prévaudraient si ces suppressions étaient réalisées. Réponse : il y aura des suppressions d'emplois et les règles seront celles des filières des agents concernés, ou, éventuellement, reversement des agents détachés dans leur administration (mais aucun agent du CSP n'est dans cette position administrative). Nous serons très vigilants sur ce dossier. Les agents ne sont pas responsables des problèmes d'évaluation des effectifs à l'origine de leurs services, ils ne doivent pas le payer dans leur carrière et leur vie au travail. Le maximum de garanties doivent leur être offertes.

Budget de la DRFIP : ayant eu connaissance de situations très difficiles dans certains départements qui sont en état de cessation de paiement du fait des réductions budgétaires, nous avons demandé à la direction où en est notre département. Réponse : en raison des décisions prises en début d'année, nous ne sommes pas dans cette situation. Le budget est maîtrisé, les fluides, frais de déplacements seront bien payés, contrairement à d'autres départements. Pour 2013 il faut s'attendre à une nouvelle baisse de 7 à 9% des budgets. La CGT a demandé une information régulière des syndicats sur l'exécution des budgets.

Pensions : la CGT a de nouveau été obligée de dénoncer les conditions de travail des agents du CGSR. Pressions hiérarchiques, modifications des temps de pause entre 2 appels téléphoniques réduites autoritairement, complexité accrue des appels (dont beaucoup ne relèvent pas de notre compétence), augmentation du nombre de vacations téléphoniques de 3h30 notamment durant les périodes de congés, effets sur les horaires variables... les motifs de mécontentement perdurent et s'accroissent. Les agents refusent la politique du chiffre et ont demandé à la CGT de rappeler au directeur régional son engagement de les protéger contre les pressions extérieures. Or, c'est pourtant le SRE (service des retraites de l'état, à Nantes) qui a décidé unilatéralement de réduire les pauses entre deux

appels de 1mn à 50 secondes... en les informant par un simple mail... mesquin et méprisant pour les agents ! La direction conteste la notion de dégradation des conditions de travail, en annonçant des appels inférieurs de 15% aux prévisions. Pourtant les agents n'inventent pas leurs difficultés qui, elles, sont bien conformes à leurs prévisions les plus pessimistes ! Une nouvelle étude ergonomique commandée par le CHSCT sera faite au CGSR en 2013. Pour nous, elle ne peut que confirmer nos constats et conforter les revendications des agents. Pour la CGT, la revendication de plages d'accueil téléphonique réduites et de prise en compte dans la rémunération des spécificités et difficultés du travail des agents des pensions, est plus que jamais d'actualité. La direction générale doit y répondre. La CGT a également demandé la fermeture de l'accueil téléphonique du CGSR le 31 décembre 2012, car de nombreux services régionaux de pensions seront fermés en pont naturel. Le sujet est en discussion avec le SRE.

Protection des agents : la CGT a interpellé la direction au sujet des agressions dont les agents sont de plus en plus victimes : insultes et menaces au guichet ou au téléphone, ou écrites par courrier ou annotations sur les titres de paiement... Dans un cas récent, suite à une agression verbale très violente par téléphone dénoncée par l'agent avec le soutien de la CGT, l'administration a pris ses responsabilités en déposant une main-courante au commissariat. Nous avons demandé que la protection de l'agent soit systématiquement apportée par l'administration, sous la forme la plus adaptée à l'événement concerné. Par exemple, nous avons demandé que l'administration adresse des courriers aux usagers « agresseurs » pour leur rappeler leurs obligations et les risques encourus au pénal. Le sujet a également été abordé au CHS-CT du 17 octobre. Nous profitons de ce compte-rendu pour inviter les agents à ne rien laisser passer : toute agression ou insulte (écrite ou verbale) doit être impérativement signalée à la hiérarchie ou sur la fiche de signalement des agressions (sur Ulysse 35).

Suivi des « chantiers » :

- **St-Méen-Le-Grand :** rien de nouveau, la mairie semble s'être encore endormie sur le dossier...
- **Louvigné-Du-Désert :** la cheminée qui risquait de s'écrouler est reconstruite, restent les faux-plafonds qui sont également classés risque A au DUERP...
- **Châteaugiron :** tout est prêt... sauf le bâtiment dont la construction n'a pas commencé car le promoteur attend d'avoir vendu assez d'appartements pour démarrer !
- **Cité administrative :** en projet, la consolidation des fondations et la réfection du rez-de-chaussée (côté « TG »). Ce chantier prévu de longue date avait été suspendu pour cause de fusion. La consolidation des fondations devrait se faire début

2013. Par contre, la réfection des locaux (CDC, DFT, compta) devra attendre deux ans (raisons budgétaires). Du coup les moquettes, en très mauvais état, ne seront pas changées avant ces travaux. Les collègues des régies qui souffraient du froid dans le hall vont enfin avoir un bureau, celui actuellement occupé par les huissiers.

- **Magenta** : moquette de la Fiscalité immobilière : suite à un accident de nettoyage, elle sent très mauvais et provoque des irritations (respiratoires et oculaires). Le remplacement va intervenir très prochainement (dossier également vu au CHSCT le 16 octobre).
- **Redon** : les financements ont été demandés à la Centrale (pour les façades et les fenêtres). Dès qu'on aura les crédits, les consultations des entreprises pourront être lancées. Ouf !

Ponts naturels :

Lors du CTL du 5 décembre 2011, le directeur régional avait pris la décision unilatérale de fixer 3 jours de "ponts naturels" pour 2012 pour l'Ille-et-Vilaine: 30 avril, 18 mai, 2 novembre. La délégation CGT était alors intervenue pour lui demander d'organiser une consultation des agents avant de prendre une décision. Refus car, pour le directeur, une consultation n'aurait rien apporté.

Lors de la séance du 16 octobre 2012, à la demande d'une organisation syndicale, cette question des ponts naturels a été de nouveau débattue, et la position du directeur, si ferme lors du CTL du 5 décembre 2011, s'est très nettement infléchie. Ainsi, s'adressant à "l'intersyndicale", il a demandé si une position unanime se dégageait pour ajouter le 24 et le 31 décembre aux autres "ponts naturels" 2012. La délégation CGT a rappelé sa revendication de consultation préalable des agents sur cette question : le directeur a de nouveau refusé.

Finalement, après discussion, la date du 24 décembre est ajoutée aux ponts naturels 2012. Pour notre part, nous regrettons que cette question n'ait pas fait l'objet d'un véritable débat fin 2011, alors que, avec les autres syndicats, nous avons fait valoir en temps utile des arguments qui n'avaient pas été pris en compte. La position affirmée avec tant de force est modifiée aujourd'hui, alors que de nombreux collègues ont pris leurs dispositions pour la fin de l'année. En effet, si cette décision de rajouter le 24 décembre à la liste des ponts naturels satisfait certainement bon nombre de collègues, elle peut également en mettre d'autres en

difficultés, du fait d'un nombre de jours de congés insuffisants, en fonction de leur module horaire. Pour la CGT, la direction doit maintenant prendre toutes les dispositions pour que personne ne soit lésé.

Frais de déplacements pour formation : les agents des sites extérieurs ont des difficultés pour leurs déplacements au centre de formation à Rennes. Il faut prendre les transports en commun, les moins chers. La CGT a démontré l'ineptie du système : pour certains cela provoque des trajets de 2h soit 4h aller-retour... alors qu'en voiture ce serait moins d'une heure et, parfois à moindre coût par agent en s'organisant en co-voiturage. Les formations d'une demi-journée provoquent des retards importants pour les collègues quand ils regagnent leur poste. Les réponses apportées parfois par les RH sont inacceptables (exemple : « vous pouvez manger un sandwich dans le train »). Nous avons demandé que les dispositifs soient assouplis afin que les agents ne soient pas victimes des restrictions budgétaires et puissent continuer à se former. Sinon, il est clair que de nombreux collègues refuseront de s'inscrire aux formations, au risque d'une dégradation du service... La direction s'est engagée à donner des consignes de souplesse.

Imprimantes des postes : des chefs de postes n'ont plus de consommables pour leurs imprimantes couleur, alors qu'ils en ont besoin dans leur activité (notamment les analyses financières). Le directeur régional a répondu que très peu d'analyses financières sont faites et qu'il faut les envoyer par messagerie à la direction qui les imprime en couleur pour le poste. Par ailleurs, il nous a fait une réponse que les trésoriers apprécieront « *si un comptable fait dix analyses financières dans l'année, je lui OFFRE une imprimante couleur* »... Les comptables, s'ils étaient moins noyés sous des tonnes de contrôles internes et de tableaux de statistiques demandés par la direction, les lui feraient bien volontiers.

Par contre, des dotations supplémentaires de photocopieurs multifonctions ont été accordées à certains postes que nous soutenions dans leur demande. Sinon, les agents auraient été très éloignés de leurs imprimantes et auraient passé leur temps à arpenter les couloirs. La CGT encourage les postes et services à demander à la direction le nombre de points d'impression nécessaire pour assurer leur activité en conservant de bonnes conditions de travail. Nous les soutiendrons dans cette démarche.

Les élus CGT au CTL : Nathalie HARDY, Dominique JESTIN, Nathalie RIBREAU, Jacques STEPHAN, Hervé COUVERT, Joël GARNIER, Pascal FRANCHET

Les experts : Stéphanie HUET, Jean-François LEBÉ, Claude BLANCHET, Bruce DERRIEN, Éric DÉSILLE